

## Agence de recouvrement, que faire ?

## Par Emelyne Ruiz, le 03/04/2018 à 17:30

Bonjour,

J'ai déménagé en Novembre 2017 pour les Etats-Unis. Ayant fais un visa K1 - fiancée dans le but de me marier, je n'avais donc pas de contrat de travail là-bas, juste mes billets et mon visa avec une demande de publication des bans auprès de l'Ambassade Française à Washington.

J'ai donc fais le tour de tous mes contrats dont Orange pour mon téléphone portable dès début Octobre afin d'avoir un mois et demi pour faire toutes les démarches.

D'après mon contrat, le consommateur d'un service téléphonique peut rompre son contrat sans frais pour départ à l'étranger. J'ai donc monté ma demande avec l'aide d'un interlocuteur chez orange.

Pour faire court, ils m'ont baladé pendant un mois et demi avant de finalement me dire que je devrais payer si je résiliais mon contrat. Ils n'acceptent ni visa, ni billet d'avion, ni aucun autre document SAUF la validation de l'inscription consulaire.

Mécontente mais bonne joueuse, j'ai donc fais le nécessaire une fois aux US pour m'inscrire à mon consulat. Mon interlocutrice a d'ailleurs fait un superbe travail car j'ai eu ma lettre de la part du consulat confirmant mon inscription sur la liste consulaire rapidement. Elle était d'ailleurs, elle-même, mécontente car elle trouve que les services téléphoniques sont dans l'abus à demander pareil document.

J'ai donc refait une demande de résiliation avec les [s]documents demandés[/s] par Orange pour une résiliation sans frais pour départ à l'étranger. J'ai envoyé le tout à ma famille en France pour faire le recommandé avec accusé de réception.

A ce moment-là, malgré le fait d'avoir commencé toutes les démarches en Octobre 2017, j'ai payé Novembre et Décembre 2017 alors que je n'ai pas utilisé mon téléphone.

En janvier 2018, Orange refuse encore une fois ma demande de résiliation sans frais et me demande de payer donc.

On en arrive donc que j'ai donc fais opposition à leur prélèvement.

Nous voilà en Avril 2018, et je reçois ce matin (heure américaine) un mail de la société Recocash pour un recouvrement de dette.

Mes notions de droit en cette matière sont plus que rouillées, mais il me semble que j'aurai du

recevoir des lettres avant non?

Et je ne vois pas pourquoi je devrai payer (attention montant énorme : 34.27) à une société qui cherche à me soutirer de l'argent par tous les moyens.

Quels sont les recours ? Puis-je ignorer ce mail ? Y a-t-il un moyen de contre-attaquer ?

Merci d'avance!

## Par miyako, le 07/04/2018 à 20:57

Bonsoir,

surtout ne pas répondre à ce genre de société ,surtout pour un montant semblable ,c'est certainement une escroquerie .

Amicalement vôtre

suji KENZO